

Government Services

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada Canada Place/Place du Canada 10th Floor/10e étage 9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper Edmonton Alberta T5J 4C3

Bid Fax: (780) 497-3510

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Canada Place/Place du Canada 10th Floor/10e étage 9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper Edmonton Alberta T5J 4C3

Solicitation No N° de l'invitation		
	2019-12	2-23
éférence du client	•	
éférence de SEAG		
CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME
L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
		Mountain Standard Time MST
Herein - Précisé dans les	présentes	
: Other-Autre:	7	
ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur
-	ed	lm024
ne	FAX No.	N° de FAX
	(780) 497-3510	
es, and Construction: es et construction: L DEFENCE		
	eférence du client eférence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS L'invitation pre Herein - Précisé dans les : Other-Autre: ✓ ser toutes questions à: ene es, and Construction: ces et construction: L DEFENCE	2019-12 efférence du client efférence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° V - L'invitation prend fin Herein - Précisé dans les présentes : Other-Autre: ✓ ser toutes questions à: Breed ene FAX No. (780) 49 ese, and Construction: ces et construction: L DEFENCE

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee	
See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



EDM-9-42187

% Id de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

TABLE DES MATIÈRES

PARTI	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	BESOIN	
1.2 1.3	COMPTE RENDU	2 2
	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.2	Présentation des soumissions	3 3
2.3 2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
PARTI	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTI	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 4.2	Procédures d'évaluation	
PARTI	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 5.2	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
PARTI	E 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	. 10
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.2 6.3	BESOINCLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	Responsables	
6.6	PAIEMENT	
6.7 6.8	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10		
6.11		
ANNE	XE « A »	. 13
BES	OIN	. 13
ANNE	XE « B »	.14
MAT	RICE DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT MINIMALES OBLIGATOIRES.	. 14
ANNE	XE « C »	.16
BAS	E DE PAIEMENT	. 16
ANNE	XE « D »	. 17
INST	FRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	. 17

File No. - N° du dossier EDM-9-42187

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

File No. - N° du dossier EDM-9-42187

Id de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2019-03-04), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place du Canada Pièce Locale 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton (Alberta) T5J 4C3

ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

numéro de télécopieur : 780-497-3510

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7714-207318/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7714-207318 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42187

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42187

Id de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copy papier) Section II : Soumission financière (1 copy papier)

Section III: Attestations (1 copy papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

File No. - N° du dossier EDM-9-42187

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clauses du Guide des CCUA C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier EDM-9-42187

Id de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS} \\$

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

L'omission de respecter ces critères obligatoires à la clôture de l'invitation à soumissionner rendra votre soumission irrecevable et elle sera rejetée sans autre forme d'examen.

- 1. Respect des conditions générales du présent document.
- 2. Capacité d'exécuter la totalité des travaux décrits à l'Annexe « A ».

4.1.2 Évaluation financière

Le prix offert total sera calculé selon la méthode suivante:

Les prix unitaires indiqués pour chaque article seront multipliés par la quantité pour obtenir un prix total par article. Les prix totaux par article seront additionnés pour déterminer le prix de l'offre évalué totale.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42187

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7714--207318/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7714--207318

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42187

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Id de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier EDM-9-42187

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 2020-03-31.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Anthony Tiet

Titre : A/ Spécialiste de l'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Région de l'ouest

Adresse: Locale 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton (Alberta) T5J 4C3

Téléphone : 587-926-1376 Télécopieur : 780-497-3510

Courriel: anthony.tiet@tpsgc-pwgsc.gc.ca

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7714-207318/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7714-207318 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42187

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :
Nom : Titre : Organisation : Adresse :
Téléphone :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Nom : Titre : Organisation : Adresse : Téléphone : Télécopieur : Courriel :
6.6 Paiement
6.6.1 Base de paiement
Clauses du Guide des CCUA <u>H1000C</u> (2008-05-12), Paiement unique
6.6.2 Paiement électronique de factures – contrat
L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants
 a. Carte d'achat Visa; b. Carte d'achat MasterCard; c. Dépôt direct (national et international); d. Échange de données informatisées (EDI); e. Virement télégraphique (international seulement);

f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7714-207318/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7714-207318

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42187

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales <u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Besoin;
- d) Annexe « B », Tableau de Conformité Spécifications de Rendement Obligations Minimales;
- e) Annexe « C », Base de Paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

File No. - N° du dossier EDM-9-42187

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A »

BESOIN

1. Contexte

Le Centre de recherche de Suffield, de Recherche et développement pour la Défense Canada (RDDC) souhaite acquérir un lecteur de microplaques à fluorescence en temps différé ou à fluorescence homogène en temps différé (HTRF) pour la réalisation d'études pharmacologiques in vitro. L'appareil sera installé et utilisé à Aurora Biosolutions Inc. à Redcliff, en Alberta.

2. Besoin

L'entrepreneur doit assurer la livraison et l'installation de l'appareil conformément à l'annexe « B », ainsi que la formation, ce qui comprend notamment :

- 1. L'installation à Aurora BioSolutions Inc. et une formation sur place destinée à trois participants.
- 2. La formation doit inclure un survol des éléments et des fonctions offertes, entre autres, la manipulation des échantillons, le changement des filtres, les commandes et les paramètres, la visualisation des résultats et le transfert des données.
- 3. Les éléments d'installation doivent être corrigés, ajustés, étalonnés et entretenus de manière à ce que le matériel soit prêt à l'emploi.
- 4. Un contrôle complet de la qualité de l'installation (QI) et de la qualité opérationnelle (QO) lors de l'installation et de la formation en personne.
- 5. La fourniture d'une version papier et électronique, en anglais, du manuel technique et d'utilisation du lecteur de microplaques livré.

2.1 Date de livraison

Tous les produits livrables mentionnés doivent être livrés au plus tard le 31 mars 2020.

2.2 Lieu de livraison

L'entrepreneur doit livrer et installer le produit à l'emplacement suivant : Aurora BioSolutions Inc.
C.P. 21053, Crescent Heights
Medicine Hat (Alberta)
T1A 6N0
Canada

L'entrepreneur doit offrir la formation à l'emplacement suivant : Aurora BioSolutions Inc. 213, promenade Saskatchewan NE Redcliff (Alberta) T0J 2P0 Canada

File No. - N° du dossier EDM-9-42187

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B »

MATRICE DE CONFORMITÉ - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT MINIMALES OBLIGATOIRES

Une liste complète des spécifications de rendement minimales obligatoires est fournie ci-dessous dans le Tableau de conformité. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement que chacune des spécifications obligatoires est respectée.

- Les soumissionnaires doivent démontrer la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
- 2. La documentation technique à l'appui, y compris, mais sans s'y limiter, les feuilles de spécifications, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doit être fournie avec la soumission à la clôture de l'invitation à soumissionner et doit faire l'objet de renvois dans le Tableau de conformité pour chaque spécification de rendement, et ce, pour indiquer l'endroit qui démontre la conformité dans la documentation technique à l'appui. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que la documentation technique à l'appui fournit suffisamment de détails pour certifier que les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucune documentation technique à l'appui publiée n'est disponible, l'entrepreneur doit préparer un texte descriptif assorti d'une explication détaillée de la façon dont sa soumission est conforme sur le plan technique.
- 3. Si les documents justificatifs susmentionnés ne sont pas fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de l'avis. S'il ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable et rejetée d'emblée.
- 4. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture de l'appel d'offres, comme le précise la demande de propositions.
- 5. À défaut de respecter chacune des spécifications de rendement, la soumission sera jugée irrecevable et rejetée.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7714-207318/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7714-207318 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier % Id de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

V7714-207318 EDM-9-42187

MATRICE DE CONFORMITÉ - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT MINIMALES OBLIGATOIRES :

Besoin:	Fabricant(s) proposé(s) :	Numéro(s) de modèle offert(s) :
Lecteur de microplaques à fluorescence homogène en temps différé (HTRF)		

Artic le	Spécification de rendement	État (O) Obligatoire (S) Souhaitable*	Spécification respectée? Indiquer « Oui » ou « Non »	Spécification de rendement proposée : Le soumissionnaire doit indiquer ici comment il respecte la spécification de rendement.	Renvoi: Le soumissionnaire doit indiquer ici à quel endroit se trouve la spécification de rendement dans les documents à l'appui.
1	Appareil HTRF avec capacité de lecture par le haut de la fluorescence avec filtres, en particulier excitation à 340 nm et émission à 620 nm et 665 nm.	0			
2	Capacité de lecture par le haut et par le bas de l'absorbance et de la fluorescence, soit par un monochromateur soit en combinaison avec des ensembles de filtres, et une trousse supplémentaire de lecture de la luminescence. Les modes de détection doivent inclure l'intensité de fluorescence, la luminescence filtrée et la polarisation de fluorescence.	O			
3	Logiciel contenant des mesures de conservation des données conformes aux bonnes pratiques de laboratoire (le logiciel doit être conforme à la norme FDA 21 CFR Part 11).	0			

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7714--207318/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7714--207318

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

EDM-9-42187

Id de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « C »

BASE DE PAIEMENT

- Les prix unitaires fermes doivent être exprimés en dollars canadiens.
- Livraison droits acquittés (DDP), à Aurora BioSolutions Inc., C.P. 21053, BP de Crescent Heights, Medicine Hat (Alberta) T1A 6N0, Canada, Incoterms 2010.
- L'entrepreneur doit indiquer les prix pour chaque article en respectant le modèle de présentation ci-après.
- Les prix unitaires fermes ne comprennent pas la TPS ni la TVH, qui seront indiquées séparément, le cas échéant, sur toute facture produite dans le cadre d'un contrat.

Article	Description	Unité (a)	Prix unitaire ferme (b)	Prix calculé (a x b)
1	Lecteur de microplaques à HTRF conformément à l'annexe « A » et à l'annexe « B ».	1 unité	\$/unité	\$
2	Installation en personne, contrôle de la QI et de la QO conformément à l'annexe « A ».	1 lot	\$/lot	\$
3	Frais d'expédition/de fret	1 lot	\$/lot	\$
TOTAL (CAD):			\$	

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7714-207318/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7714-207318 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42187

ld de l'acheteur - Buyer ID $edm024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « D »

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le sour suivant	missionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des ts :	instruments de paiement électronique
	() Carte d'achat VISA ;	
	() Carte d'achat MasterCard ;	
	() Dépôt direct (national et international) ;	
	() Échange de données informatisées (EDI) ;	

() Virement télégraphique (international seulement);
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Page 17 of - de 17